

AR Prefecture

063-256301375-20230208-DP2023002-AU
Reçu le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023

DP2023002

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

**DECISION DU PRESIDENT N° 2023/2
Opérations d'Accueil des Professionnels de Santé :
Demande de Subvention LEADER**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par les délibérations du comité syndical en dates du 2 juin et 15 décembre 2021.

Considérant : que depuis 2018 le SMADC a initié une démarche visant à favoriser l'accueil de professionnels de santé sur les Combrailles afin de contribuer à la résolution de la problématique du déficit chronique de l'offre de soins sur le territoire.

A travers le contrat local de santé, une organisation a été mise en place afin d'être en capacité de prendre part à des actions de promotion et de prospection tels que les forums organisés par les facultés de médecine ou par les syndicats d'internes.

En parallèle, des outils ont été créés avec la mise en ligne d'un site internet dédié et des plaquettes de présentation mettant en avant une charte spécifique (Team Combrailles).

Néanmoins, la crise sanitaire a contraint le SMADC et ses partenaires à reporter certaines actions qui n'ont pas pu prendre leur pleine mesure en 2020 et 2021. La participation de nouveau à des salons et forums du SMADC et des professionnels de santé du territoire en 2022 marque une relance de cette démarche.

Or, il convient d'aller plus loin dans les actions de promotion et de valorisation du territoire auprès des futurs professionnels de santé.

Cela passe par la création de vidéos valorisant le territoire et ses professionnels de santé qui seront ensuite diffusées par le biais d'internet et des réseaux sociaux, par l'organisation d'une campagne de promotion numérique sur les réseaux sociaux, par l'organisation de journées d'accueil des internes en médecine sur le territoire et enfin la participation à des salons.

AR Prefecture

063-256301375-20230208-DP2023002-AU
Reçu le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement de l'opération « Opérations d'Accueil des Professionnels de Santé » et de solliciter une subvention leader tel que précisé dans le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Réalisation de vidéos et organisation de journées d'accueil	11 610,00 €	LEADER	9 288,00 €
		Autofinancement	2 322,00 €
Total	11 610,00 €	Total	11 610,00 €

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 8 février 2023.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

